

Le chef RANKIN: Il y a 12 ans que j'essaie d'obtenir une école, mais il y a quatre ans seulement que nous en avons une. J'ai bien tenté d'envoyer les enfants ailleurs, dans une autre partie du pays, pour les faire instruire, mais en vain.

M. McQUILLAN: Mais la situation scolaire s'est améliorée de beaucoup dans cette région récemment?

Le chef RANKIN: Oui.

M. McQUILLAN: Il y a maintenant là des écoles qui permettent aux enfants d'obtenir une assez bonne instruction?

Le chef RANKIN: Oui. Il y a une autre chose que je ne savais pas. Y a-t-il une règle qui oblige à donner des vacances aux élèves à certaines fêtes, comme par exemple à Noël et pendant la semaine de Pâques?

M. MARTEL: Qui oblige à les envoyer chez eux?

Le chef RANKIN: Oui, chez eux.

M. HARDIE: Quelle est la distance à franchir?

Le chef RANKIN: Cela dépend. Certains viennent d'Obedjiwan et de Manouan, et d'Amos, à 12 milles de là.

M. HARDIE: J'imagine que cela occasionne des frais de transport. Si un Indien peut payer le transport de son enfant pour le faire venir à la maison, je ne vois aucune raison pour que l'enfant n'y aille pas.

Le chef RANKIN: Chaque année je me suis informé à ce sujet et j'étais prêt à payer le transport. Un Indien peut être disposé à payer le transport, mais encore faut-il qu'il ait une maison, un foyer pour recevoir son enfant.

M. HARDIE: Ils vont chez eux en été, n'est-ce pas?

Le chef RANKIN: Oui, ils viennent chez nous en été.

M. HARDIE: Le gouvernement rembourse le prix de transport?

Le chef RANKIN: Oui.

M. HARDIE: Quant aux fêtes de Pâques et de Noël, je ne suis pas au courant. Monsieur Jones, l'enfant dont les parents peuvent payer le transport peut-il aller chez lui à Noël et à Pâques?

Le colonel JONES: Oui, en général. Comme vous l'avez mentionné, monsieur Hardie, les élèves des pensionnats demeurent à des distances de plusieurs milles et les frais de transport à payer dans les deux sens pour une semaine de vacances chez eux sont prohibitifs. Rien ne les empêche d'aller chez eux à Noël, s'ils ne demeurent pas trop loin et si les parents veulent payer.

M. THOMAS: Est-ce que la population indienne du nouveau village projeté sera suffisante pour qu'elle ait sa propre école?

Le colonel JONES: Si la population de la nouvelle réserve est suffisante, je ne vois aucune raison pour qu'il n'y ait pas un externat.

Le sénateur FERGUSSON: Est-ce que certaines des femmes ou des jeunes filles sont aptes à obtenir des emplois, ou bien restent-elles toutes à la maison?

Le chef RANKIN: Elles vivent toutes à la maison.

Le sénateur FERGUSSON: Ont-elles des emplois?

Le chef RANKIN: Oui, pas les femmes, mais les jeunes filles.

Le sénateur FERGUSSON: Les jeunes filles travaillent?

Le chef RANKIN: Oui.